



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SPL « ID83 »
17 JUIN 2017**

RESOLUTION n° 1

Rapport d'activité de l'exercice 2016 et plan d'actions 2017

En vertu de l'article 30-1 des statuts de la SPL « ID83 », et conformément à l'article L 225-100 du Code du Commerce modifié par la loi n°2012-387, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale Ordinaire son rapport ainsi que les comptes annuels accompagnés du rapport de gestion y afférent.

L'Assemblée Générale ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Le rapport d'activité de la Société sera présenté par le Directeur Général de la Société : délibération n°1.

Le rapport et bilan des comptes annuels sera présenté par l'expert-comptable (Société SEMAPHORES), délibération n° 2.

Le Commissaire aux comptes interviendra enfin pour présenter son rapport sur les comptes annuels et son rapport spécial sur les conventions : délibération n° 3.

Le rapport d'activité 2016 de la SPL évoquera les points suivants :

- 1) Etat de l'actionariat
- 2) Etat de la gouvernance en 2016
- 3) Activité de la société en 2016
- 4) Examen des objectifs du plan d'actions 2016

1) ETAT DE L'ACTIONNARIAT

La Société Publique Locale « ID83 » dispose d'un capital social de 151 200 euros correspondant à la valeur nominale de 756 actions de 200 euros chacune. Les dites actions sont intégralement souscrites et libérées par les 96 collectivités actionnaires.

Les actions sont nominatives et indivisibles à l'égard de la société. Elles donnent lieu à une inscription à un compte ouvert par la Société Publique Locale au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour siéger au Conseil d'Administration de la société, chaque actionnaire doit posséder au moins 42 actions (756 divisé par 18).

En 2016, une étude juridique a été confiée auprès du Cabinet Caradeux Consultant, spécialiste des établissements publics locaux, tels que les S.P.L., et plus particulièrement, sur l'obligation juridique de mentionner dans les statuts, la répartition du capital social entre les collectivités actionnaires et la procédure nécessaire à l'entrée de nouvelles collectivités.

Suite aux préconisations du cabinet juridique, une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée dès le mois de septembre pour proposer :

- La suppression de l'article 7 des statuts précisant la répartition du capital entre les actionnaires ;
- La suppression de la mention à l'article 14-1 de la répartition des sièges d'administrateurs et de la confier à l'Assemblée Générale Ordinaire ;
- L'insertion à l'article 13 d'une clause d'agrément statutaire pour les cessions d'actions qui devraient être agréées par le conseil d'administration.

Ainsi, grâce à cette modification des statuts, la procédure d'entrée de nouvelles collectivités pourra être assurée par le Conseil d'Administration.

2) ETAT DE LA GOUVERNANCE EN 2016

a) Le Conseil d'Administration

La SPL est administrée par un Conseil d'Administration de 18 membres composé exclusivement de représentants actionnaires.

Tout actionnaire a droit, au moins, à un représentant au Conseil d'administration. Toutefois, si le nombre maximal de membres ne suffit pas à assurer la représentation directe de toutes les collectivités territoriales ayant une participation réduite au capital, ils sont réunis en Assemblée Spéciale, ce qui est le cas pour la SPL « ID83 ».

La durée du mandat des administrateurs est de six ans.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont physiquement présents.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration et il rend compte annuellement à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société.

Le Conseil d'Administration est composé de la manière suivante :

Membres	Nom	Prénom	Conseil d'Administration
1	DUMONT	Françoise	Représentant du C. D. du Var
2	LASSOUTANIE	Chantal	Représentant du C. D. du Var
3	RUCINSKI-BECKER	Marie	Représentant du C. D. du Var
4	BOURLIN	Sébastien	Représentant du C. D. du Var
5	QUILICI	Laëtitia	Représentant du C. D. du Var
6	REYNIER	Louis	Représentant du C. D. du Var
7	BENEDETTO	Alain	Représentant du C. D. du Var
8	LAIN	Dominique	Représentant du C. D. du Var
9	MIMOUNI	Josette	Représentant du C. D. du Var
10	FORTIAS	Manon	Représentant du C. D. du Var
11	BERNARDINI	Véronique	Représentant du C. D. du Var
12	FREYNET	Jacques	Représentant de la commune de Saint-Maximin
13	PELLEGRINO	Paul	Représentant de la commune de Puget-Ville
14	SIMON	Christian	Représentant de la commune de la Crau
15	LONGOUR	Jean-Luc	Représentant de la communauté de communes Cœur du Var
16	CHILINI	Bernard	Représentant de la commune de Figanières
17	DEBAQUE	Christian	Représentant de l'Assemblée Spéciale (Commune du Val)
18	POPOT	André	Représentant de l'Assemblée Spéciale (Commune du Muy)

Aucune modification du Conseil d'Administration n'a eu lieu lors de l'exercice 2016.

b) La Direction Générale

Aucune modification n'est apparue à la Direction Générale, en 2016.

c) Le Bureau

Il est précisé que le Bureau du Conseil d'Administration constitue, en vertu de l'article 6-7 du règlement intérieur et en application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, le Comité d'attribution des marchés compétent pour donner son avis ou attribuer les marchés conclus par la Société.

Pour information, le Conseil d'Administration du 23 avril 2015 a décidé, à l'unanimité, de désigner les 7 membres du bureau, comme suit :

- Le Président du Conseil d'Administration
- Un représentant du Conseil Départemental
- Le représentant de la commune de Saint-Maximin
- Le représentant de la commune de Puget Ville
- Le représentant de la commune de Montmeyan
- Un administrateur désigné par l'Assemblée Spéciale
- Le Directeur Général

Aucune modification de la composition du bureau n'a été faite en 2016.

Le bureau du Conseil d'Administration a été convoqué 4 fois lors de l'exercice 2016 en tant que comité d'attribution des marchés :

Le 19/01/2016 : pour l'attribution des marchés :

- d'expertise comptable
- informatique
- automobile – assurances

Le 04/05/2016 : pour l'attribution du nouvel accord cadre

Le 20/12/2016 : pour le lancement des travaux du nouveau siège social pour l'attribution du marché assurances.

d) L'Assemblée Spéciale

Cette instance regroupe les 83 collectivités locales qui ne peuvent disposer d'un poste d'administrateur ne détenant pas un nombre d'action suffisant (42 actions pour être actionnaire).

Cette Assemblée se réunit systématiquement avant chaque Conseil d'Administration et l'intégralité des documents communiqués aux administrateurs est également transmise à la totalité des actionnaires.

Chaque membre peut donc procéder à toutes remarques ou suggestions au Conseil d'Administration suivant par l'intermédiaire des deux administrateurs qu'elle a désignés et qui participent au Conseil d'Administration :

- Monsieur Christian DEBAQUE représentant la commune du VAL.
- Monsieur André POPOT représentant la commune du MUJ.

Aucune modification n'a été effectuée au cours de l'exercice 2016.

Afin de respecter, dans sa stricte application, le contrôle analogue prévu dans nos statuts, l'Assemblée Spéciale a été systématiquement convoquée avant chaque Conseil d'Administration. Les membres ont disposé des mêmes documents que les administrateurs et ont pu faire part de leurs remarques sur toutes les délibérations.

Ainsi, les collectivités siégeant à l'Assemblée Spéciale ont pu assurer un contrôle sur les instances de la SPL, identique à celui qu'elles exerceraient sur leurs propres services. Ce contrôle permet de pouvoir mettre en œuvre la disposition du « in house ».

3) ACTIVITES DE LA SOCIETE EN 2016

La SPL « ID83 » intervient auprès des communes et EPCI actionnaires pour leur apporter conseil, accompagnement et assistance dans différents domaines d'action et notamment la réalisation d'études préalables pour le compte de ses actionnaires dans le cadre de missions d'intérêt général.

Cette assistance permet, entre autres, aux collectivités :

- De parfaire la réflexion de fond indispensable pour prendre (ou non) la décision de lancer une opération après avoir identifié la totalité des besoins.
- De finaliser la définition de leur projet et des processus de réalisation afin de mettre en œuvre la phase opérationnelle.
- De bénéficier d'une aide dans la gestion des processus de choix des prestataires les mieux adaptés.
- D'être éventuellement accompagnées dans les étapes opérationnelles en amont.

Au cours de l'exercice 2016, la SPL-ID83 a lancé 119 études d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans l'arrêté des comptes présentés par le comptable, vous trouverez le détail des devis établis en 2016 sur la base d'un tarif horaire forfaitaire de 70 € H.T.

Les dépenses sont chiffrées au tarif horaire fourni par les services du conseil départemental, dans le cadre de la convention de mise à disposition des agents du département (coût horaire de l'agent + charges).

Cette annexe comprend toutes les missions SPL : les missions en cours, les missions en production stockée, les missions terminées en 2016.

2016, une année de confirmation. Après 4 exercices de structuration de la société, ID83 est devenue une entreprise performante et rentable à deux titres :

- Depuis plusieurs exercices, elle dégage un résultat positif important.
- Des tarifs attractifs sont proposés aux collectivités actionnaires sans aucune augmentation depuis 4 ans.

Comme les années précédentes, deux types de missions sont offertes : les études et l'abonnement.

I. Les Etudes

2016 est la concrétisation des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de faisabilité, principalement en ce qui concerne les infrastructures routières, les schémas d'eaux pluviales, usées, potables.

Deux types d'études sont proposées, soit par l'intermédiaire de la mise à disposition d'agent du département, soit par consultation de l'accord cadre, lancé en 2016.

Ce marché permet d'avoir recours à l'entreprise privée qui assure l'assistance auprès de la collectivité avec appui de la SPL.

Cet accord cadre facilite des études spécifiques sur la base de 13 lots regroupant en grande partie les domaines de compétences des collectivités actionnaires (bilan en pièce annexe).

Ces deux types d'études ont pu être réalisées grâce au conseil départemental, principal actionnaire de la Société. 2 205 heures d'agents ont été effectuées, soit 1,5 agent à temps plein.

Ces heures sont remboursées au conseil départemental au tarif horaire de l'agent (charges comprises). Ainsi, la SPL a payé 80 000 euros en 2016, au titre des dépenses de personnel, réalisant des études, soit un tarif moyen pour une étude : 37 euros/heure.

Etat des études est en page 2 et 3 du rapport de SEMAPHORES.

II. L'Abonnement

Cet abonnement, fixé à 40 centimes d'euros par habitant, donne à chaque collectivité actionnaire, la possibilité de bénéficier de conseils, de petites études, de dépannage, réalisés par les services de la SPL (rédaction cahier des charges pour marchés, conseils en DRH, en finance de projet, en montage de dossier...).

A ce titre, des agents de conseil départemental ont été mis à disposition pour 30 000 euros, représentant 667 heures pour un tarif horaire moyen de 45 euros, sur la base d'un agent à mi-temps sur l'année.

Ces mises à disposition ont donc représentées l'équivalent de 1,5 agent pour les études et 0,5 agent pour l'abonnement, soit 2 agents à temps plein.

La SPL a disposé également, pour réaliser ces prestations, de 2 agents internes à la société :

ANDRE J. Pierre	temps partiel	660 h	annuelles
MATHUSZAK Lucien	temps partiel	624 h	annuelles

Soit : 1 224 heures annuelles pour 2016

Cependant, ces deux agents n'ont travaillé que la moitié de l'année, soit environ 600 heures, représentant un agent à 30 %.

Enfin, la société dispose d'agents permettant de gérer la structure, tant au niveau administration et technique, qu'en matière de gestion des instances de la société et de sa gouvernance.

Pour cela, elle dispose de deux assistantes à temps plein (dont une en arrêt 6 mois en 2016), d'un directeur opérationnel, mis à disposition par le Conseil départemental à hauteur de 30% et d'un directeur général à 100 %.

Etat global du personnel

Permanent de la structure	2,8 équivalents temps plein
Etudes Abonnement	2 équivalents temps plein
Personnel technique SPL	0,3 équivalent temps plein
	<hr/>
	5,1 équivalents temps plein

Pour mémoire, en 2015 : 5,9 équivalents temps plein
Pour un chiffre d'affaire de 605 166 €

Pour 2016 : 5,1 pour un chiffre d'affaire de 722 395 €

Soit une augmentation de productivité de 38 %

- Des moyens en personnel réduit,
- Un chiffre d'affaire augmenté de 19%
- Un résultat 2016 amélioré significativement

Pour mémoire :

Le Conseil d'Administration a donné une autorisation de gestion de la masse salariale à hauteur de 8 équivalents temps plein

Les objectifs fixés par le Conseil ont donc été respectés en matière de masse salariale.

4) EXAMEN DES OBJECTIFS DU PLAN D' ACTIONS 2016

En préalable à l'examen exhaustif du plan d'actions de l'exercice 2016, il est nécessaire d'apporter des éléments d'appréciation générale sur l'année écoulée.

Sur une masse salariale équivalente à 5 équivalents temps plein, 2 agents importants au sein de la société ont été absents pendant la moitié de l'année. Cela correspond à une chute de 20% des moyens en ressources humaines de la société. Cet événement totalement imprévisible n'a pas permis de réaliser les objectifs prévus pour 2016 de manière satisfaisante.

1^{er} objectif : Aider au montage des dossiers pour le financement des projets (Europe, Etat, Région, Département) :
Non réalisé, à mettre en œuvre en 2017.

2^e,3^e,4^e objectifs : Projets liés à l'eau et les missions que l'on pourrait réaliser auprès des communes.
Pour accomplir cet objectif, il était prévu de recruter un agent (venant de l'Association des Maires du Var), qui est un spécialiste de la gestion de l'eau. Les négociations, pour son recrutement, en accord avec le conseil départemental, viennent à peine d'aboutir. Il a été recruté au 2 mai 2017.

Objectif complémentaire :

Le Conseil d'Administration a souhaité procéder à l'acquisition de son siège social. Cette opération a débuté en 2016 et est en cours d'achèvement en 2017 (phase travaux).

Mettre en œuvre l'accord cadre :

Objectif totalement réalisé, l'accord cadre fonctionne parfaitement. Nombreuses prestations sont réalisées grâce à cet outil. Le bilan vous est présenté précédemment dans ce rapport.

Développement des outils de communication :

La société METYCEA a été retenue pour nous assister dans cette démarche. Une première phase de diagnostic a été réalisée. Une deuxième phase de mise en œuvre aura lieu dans le courant de cet été. L'objectif étant de disposer d'outils de communication performants avant la fin de l'année.

Concernant ces différents objectifs et pour les raisons évoquées précédemment, il vous est proposé de reconduire pour 2017 :

- La recherche de financement
- Les objectifs en matière d'eau
- Poursuite de la mise en œuvre des outils de communication

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver le Rapport d'Activité 2016 et le plan d'actions 2017.